

Intégrer des objectifs environnementaux dans le PLU ou le PLUi : avec quelles méthodes et quels outils ?

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Les documents d'urbanisme sont des leviers majeurs de la transition écologique. L'objectif de cette formation est d'articuler PLU et politiques climatiques pour renforcer leur cohérence.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Identifier les points forts et points faibles de son document d'urbanisme vis-à-vis des enjeux climatiques et environnementaux
- D'avoir connaissance des outils mobilisables pour élaborer cette stratégie
- De pouvoir s'appuyer sur des exemples locaux pour intégrer ces outils dans le PLU

Description / Contenu

Environnement, ressources et résilience

Gestion des risques naturels et technologiques et résilience (inondations, risques industriels...)

Ressource en eau : gestion, prise en compte,

Trames environnementales (vertes, bleues, noires, blanches)

Transition énergétique et sobriété

Production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque...)

Économies d'énergie (logement, secteurs d'activité)

Sobriété foncière (intégration dans le PLU)

Aménagement durable et mobilités

Mobilités douces (prise en compte à différentes échelles)

Santé (prise en compte des nuisances sonores, pollutions...)

Nature en ville et lutte contre les îlots de chaleur urbains

Eco-conception

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous

pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.





Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Support PPT, échanges et retours d'expérience avec les participants de la formation, présentation de plusieurs vidéos illustrant les actions de certains territoires sur les enjeux de transition (renaturation de cours d'eau...).

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Damien Ferret

Après une licence de géographie à l'institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes et un master en aménagement et développement des territoires à l'Université d'Angers obtenu en 2010, j'ai pu travailler plus de 10 ans dans les services de plusieurs collectivités au sein de services consacrés aux questions d'aménagement des territoires notamment dans le sud-est de la France. J'ai ensuite exercé 7 ans en tant que responsable du service urbanisme de la collectivité de Questembert Communauté jusqu'en 2024.

J'ai créé le bureau d'études en urbanisme réglementaire 'La Rivière' en septembre 2024 avec le souhait de mettre mon expérience et mes compétences au service des collectivités de Bretagne et du Grand Ouest avec l'idée de mettre les outils de l'urbanisme réglementaire aux services des grands enjeux d'avenir des territoires notamment sur les questions des transitions, de l'habitat et des activités.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État